

Zeitschrift: Berichte der Schweizerischen Botanischen Gesellschaft = Bulletin de la Société Botanique Suisse
Herausgeber: Schweizerische Botanische Gesellschaft
Band: 32 (1923)
Heft: 32

Vereinsnachrichten: Rapport de la commission de vérification des comptes de la Société Botanique Suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport de la commission de vérification des comptes de la Société Botanique Suisse.

Les soussignés ont vérifié les comptes présentés par M. le professeur P. Cruchet, caissier. Ils ont trouvé les pièces à l'appui conformes aux écritures; quant aux cotisations, le contrôle est difficile, vu le peu d'empressement que montrent à les payer un certain nombre de membres. Les deux certificats de la Banque cantonale n'étaient pas parmi les pièces fournies aux vérificateurs.

La commission vous propose de donner décharge avec remerciements à M. Paul Cruchet de sa comptabilité.

Lausanne, le 6 janvier 1923.

La commission de vérification des comptes :

A. MAILLEFER.

C. KOLLMUS-STÆGER.